

RAPPORT AU BUREAU DE LA METROPOLE

Economie, Nouvelles Technologies, Enseignement Supérieur

■ Séance du 13 Décembre 2018

8828

■ **Plan de financement prévisionnel et demande de subvention d'investissement relative à l'opération "Technocentre Henri Fabre" située sur le Technoparc des Florides à Marignane. Demande de subvention auprès du Conseil Régional PACA dans le cadre du CRET.**

Madame la Présidente de la Métropole Aix-Marseille-Provence sur proposition du Commissaire Rapporteur soumet au Bureau de la Métropole le rapport suivant :

La Métropole Aix-Marseille Provence est engagée dans la réalisation de nombreux projets au sein de ses territoires. Certains des investissements qui traduisent les politiques publiques métropolitaines peuvent faire l'objet d'un cofinancement de la part de partenaires institutionnels, consulaires, financiers, ou privés. Il importe en conséquence de solliciter, dans le cadre des dispositifs établis de subventionnement, leur participation.

Descriptif de l'opération concernée :

Dans le cadre de ses actions en faveur du développement économique, la Métropole Aix Marseille Provence s'est engagée dans la réalisation du projet Henri Fabre. Ce projet est né en fin 2011 à la suite de la Conférence Régionale de l'Industrie Provence-Alpes-Côte-d'Azur. Il traduit la volonté des acteurs publics et privés de déployer et mettre en cohérence des initiatives concrètes au service du développement industriel de la région pour « bâtir l'industrie du Futur ».

Le projet Henri Fabre repose sur une démarche collective qui réunit les entreprises, les acteurs du monde de la formation, de la recherche et de l'innovation, autour de plusieurs axes : la mécanique, les matériaux du futur, l'ingénierie numérique et virtuelle et plus globalement dans les Services Avancés à l'industrie.

Le projet Henri Fabre a fait l'objet d'une première phase concernant le Technocentre depuis fin 2016.

Ce lieu préfigure le futur Technocentre qui sera une clé de voûte pour ce projet économique stratégique.

Le futur Technocentre sera un lieu de rayonnement et de partage des connaissances techniques, technologiques et de l'innovation. Au travers de projets collaboratifs inter-filières (énergie, aéronautique, mer, biomédical) et des partenariats technologiques entre industriels et académiques, il proposera des espaces d'échanges et favorisera l'émergence de nouvelles technologies, usages et contribuera enfin à l'attractivité du territoire comme à son essor industriel.

Cet ensemble immobilier porté par la Métropole Aix Marseille Provence et exploité par l'association Team Henri Fabre, accueillera l'activité des industriels.

La réalisation du futur Technocentre Henri Fabre est envisagée sur un foncier situé au sein du Technoparc des Florides à Marignane.

Ce programme immobilier suivra une démarche Bâtiment Durable Méditerranéen de niveau Bronze.

Pour la réalisation de ce projet, la Métropole Aix-Marseille-Provence a créé une opération d'investissement n° 2016103100 pour un montant de 35 000 000 d'euros TTC, soit 29 166 666 euros HT, conformément à la délibération 010-2732/17 du 19 octobre 2017.

La présente délibération vise à approuver le plan de financement prévisionnel et la demande de subvention auprès de tout organisme susceptible d'apporter sa contribution financière, et à signer tous les documents y afférents.

Le coût prévisionnel global de cette opération est estimé à 29 166 666 euros HT.

Le Plan de financement prévisionnel de cette opération est le suivant :

ORGANISMES SOLLICITES	TAUX SOLLICITES	MONTANTS SOLLICITES EN EURO
Conseil Régional PACA « Contrats Régionaux d'Equilibre Territorial (CRET) »	32 %	9 500 000
FEDER « Sous réserve et en attente du nouvel Appel à projets »	15 %	4 375 000
Métropole Aix-Marseille-Provence	53 %	15 291 666
TOTAL HT		29 166 666

Plan de financement des études :

La présente délibération vise également à approuver la demande de subvention auprès du conseil Régional Provence-Alpes-Côtes-d'Azur, dans le cadre du Contrat Régional d'Equilibre Territorial de la Métropole Aix-Marseille Provence (Axe 3 – Développement Economique) conformément à la délibération du Conseil de la Métropole n°URB 019-3293/17 du 14 décembre 2017. La première demande de versement portera dans un premier temps sur la contribution financière aux études afférentes au Technocentre Henri Fabre.

Le coût prévisionnel des études relatives au projet de réalisation du Technocentre Henri Fabre est estimé à 4,1 Millions d'euros HT.

Le plan de financement prévisionnel de cette opération qui précise la part Etudes et Travaux est joint en annexe.

Calendrier prévisionnel de l'opération :

- Lancement du concours de conception réalisation maintenance : 1^{er} Trimestre 2019
- Notification du groupement de concours : 4^{ème} Trimestre 2019
- Démarrage des travaux : 2^{ème} Trimestre 2020
- Réception travaux : 4^{ème} Trimestre 2021

Telles sont les raisons qui nous incitent à proposer au Bureau de la Métropole de prendre la délibération ci-après :

Le Bureau de la Métropole Aix-Marseille-Provence,

Vu

- Le Code Général des Collectivités Territoriales ;
- La loi n°2014-58 du 27 janvier 2014 de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles ;
- La loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République.
- Le décret 2015-1085 du 28 août 2015 portant création de la Métropole Aix Marseille Provence ;
- La délibération n°HN 009-011/16 du Conseil de la Métropole du 17 Mars 2016 portant délégations du Conseil de la Métropole au Bureau de la Métropole d'Aix-Marseille-Provence ;
- La délibération du Conseil de la Métropole n° ECO 010-2732/17 du 19 octobre 2017 créant et affectant l'Autorisation de Programme n° 2016103100 relative à la réalisation de l'opération du Technocentre Henri Fabre sur la ZAC des Florides à Marignane.
- La délibération du Conseil de la Métropole n°URB 019-3293/17 du 14 décembre 2017, portant approbation du Contrat Régional d'Equilibre Territorial,
- La lettre de saisine de la Présidente de la Métropole ;
- L'avis du Conseil de Territoire Marseille Provence du 11 décembre 2018

Où il le rapport ci-dessus,

Entendues les conclusions du Commissaire Rapporteur,

Considérant

- Qu'il convient de procéder à la réalisation de l'opération suivante : Technocentre Henri Fabre sur le Technoparc des Florides à Marignane.

Délibère**Article 1 :**

Madame la Présidente de la Métropole Aix-Marseille-Provence ou son représentant, est autorisée à solliciter des aides financières auprès de l'Union Européenne, l'Etat, le Conseil Régional Provence-Alpes-Côte-D'azur, le Conseil Départemental des Bouches-du-Rhône, les communes membres de la Métropole Aix Marseille Provence, l'Agence de l'Eau, l'ADEME, ainsi qu'auprès de tout autre organisme susceptible d'apporter sa contribution pour la réalisation de cette opération, et à signer tout document y afférent.

Article 2 :

Les crédits nécessaires sont inscrits en section d'investissement sur le Budget primitif 2018 et suivants de la Métropole Aix Marseille Provence.

Opération : 2016103100 - Nature : 238 – 231321- 2031 - Fonction : 515 – Sous politique : 900000.

La recette correspondante est inscrite au Budget primitif 2018 et suivants de la Métropole Aix Marseille Provence, section d'investissement - Nature 1311 – 1312 – 13172 – Fonction 515 – Sous politique 900000 –Code opération n° 2016103100.

Pour enrôlement,
La Conseillère Déléguée
Industrie et Réseau d'énergie

Béatrice ALIPHAT

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL DE L'OPERATION CONCEPTION REALISATION TECHNOCENTRE MARIGNANE -

	BUDGET HT recalé 05/10/2018		
	Total	Etudes	Travaux
A-Marchés de services	3 029 610	1 479 973	1 549 637
Etudes de site (géomètre, géotechnique)	20 000	20 000	
Contrôle technique	158 208	47 462	110 746
Coordonnateur Sécurité Santé	79 104	15 821	63 283
Etudes et assistances diverses	150 000	45 000	105 000
Indemnités concours	348 058	348 058	
Maîtrise d'œuvre de conception	988 800	988 800	
Maîtrise d'œuvre d'Exécution	1 186 560		1 186 560
	2 175 360		
OPC	98 880	14 832	84 048
Mission Synthèse et SSI			
Programmation	0,00		
B-Marchés de travaux	20 776 000	0	20 776 000
Construction	16 500 000		16 500 000
Aménagements extérieurs, VRD	2 700 000		2 700 000
Tolérance EXE	576 000		576 000
<i>sous total Construction</i>	19 776 000		
Services concédés, raccordements	40 000		40 000
Imprévus - aléas	960 000		960 000
Travaux divers			
C-Divers	311 640	15 000	296 640
Tirage, publicité, cout concours	15 000	15 000	
Assurances (TRC et DO)	296 640		296 640
D-Provision pour Révision de Prix	494 400		494 400
MONTANT TOTAL	24 611 649,60 €	1 494 972,80 €	23 116 676,80 €
REMUNERATION SOLEAM	779 569,00 €	272 849,15 €	506 719,85 €
E - Foncier	2 387 000,00 €	2 387 000,00 €	
F - Aménagement intérieur	1 388 447,40 €		1 388 447,40 €
			Optionnel à ce stade

BUDGET PREVISIONNEL € HT	29 166 666,00 €	4 154 821,95 €	25 011 844,05 €
---------------------------------	------------------------	-----------------------	------------------------